

L'ADJOINT AU MAIRE

DELEGUE A L'URBANISME, AU PATRIMOINE COMMUNAL, A LA
GESTION PORTUAIRE ET LITTORALE, A LA CONCEPTION DES DSP
PLAGES, AU LOGEMENT ET A L'HABITAT



Ville de Cannes

MONSIEUR SÉBASTIEN LEROY
MAIRE
HÔTEL DE VILLE
BP 46
06212 MANDELIEU LA NAPOULE CEDEX

OBJET : ARRET DU PROJET DE P.L.U. DE MANDELIEU
VOTRE COURRIER DU 10/04/2018

REF. : DURB-18019489DS

DOSSIER SUIVI PAR : L. CHEVALIER

Cannes, le **29 MAI 2018**

Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu pour avis le nouveau dossier arrêté du P.L.U. de Mandelieu, et je vous en remercie.

Dans le sens de mon avis du 19 janvier dernier sur la première version du P.L.U. arrêté, je vous confirme que les grandes orientations du P.L.U. de Mandelieu sont tout à fait en phase avec le P.L.U. de Cannes qui est également en cours de révision.

J'ai notamment pu relever dans votre projet de P.L.U. arrêté la préservation de la plaine agricole de la Siagne au travers du futur zonage, la volonté de redynamiser le pôle des Tourrades affichée dans le P.A.D.D., ainsi que les dispositions prises pour les projets d'aménagement de l'espace public, notamment sur le bord de mer dans le prolongement des aménagements réalisés côté cannois avec le projet Boccacabana.

J'ai bien compris, malheureusement, que les risques naturels auxquels Mandelieu est confronté ne lui permettent pas de remplir ses obligations en matière de logement social.

Enfin, comme vous l'avez souligné dans votre courrier, j'ai bien noté que l'aménagement du site de la Roubine afin de mettre en œuvre le pôle d'excellence du nautisme, qui concerne Mandelieu mais également Cannes, sera traité à l'échelle de l'agglomération. Le nautisme est en effet l'un des secteurs clefs de notre économie locale, qui dépasse largement les limites communales et dont le poids économique est bien réel pour le bassin cannois.

TOUTES LES REPONSES
DOIVENT ETRE ADRESSEES A :

Monsieur le Maire
Mairie de Cannes
CS 30140
06414 Cannes CEDEX
Tél. : +33 (0)4 97 06 40 00
Mél.: mairie@ville-cannes.fr

Pour toutes ces raisons, j'ai le plaisir d'émettre un avis favorable sur le P.L.U. arrêté de Mandelieu, limitrophe du territoire cannois.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.



Christophe FIORENTINO